

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD.

Le 3 avril 2023, à 19h45, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Francis Fecteau, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2023-04-089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par, Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2023 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2023 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**
 - 5.1 Autorisation Tour de Beauce **(R)**
 - 5.2 A.P.E.Q **(R)**

ADMINISTRATION

6. Dépôt des états financiers: Présentation **(R)**
7. Nomination du vérificateur pour l'année 2023 **(R)**
8. Adoption des libellés d'infraction du règlement RM-SQ-06 concernant le règlement stationnement circulation applicable par la sûreté du Québec **(R)**
9. Solution GA : achat ordinateur portable pour le poste à l'administration **(R)**
10. Autorisation de demande d'aide financière dans le programme Primeau volet 1.1 **(R)**
11. Mandat : Lanec application web pour les procès-verbaux **(R)**

RESSOURCES MATÉRIELLES

12. Acquisition d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement **(R)**

GESTION DU TERRITOIRE

13. Adoption du règlement pour dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 235-2023 modifiant le règlement 161-2018 **(R)**
14. Adoption mandat : installation septique : Système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) **(R)**
15. Mandat – Rapiéçage et resurfaçage partiel **(R)**

LOISIRS

16. Mandat architecture pour la plage au lac-Fortin **(R)**
17. Autorisation d'un lancement d'appel d'offre pour la construction du bloc sanitaire, du garage et du quai pour le projet de la plage du lac-Fortin **(R)**
18. Autorisation d'un lancement d'appel d'offre pour l'excavation pour le nivelage de la surface d'aire de jeux pour le projet de la plage du lac-Fortin **(R)**

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

19. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme
20. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire
21. Richard Doyon : Festivités Western
22. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
23. Francis Fecteau : APELF, ARLAC et Comité consultatif en urbanisme
24. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements
25. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre et CDI
26. Divers : Mandat : mobiliers de bureau **(R)**
27. Les comptes. **(R)**
28. Période de questions et commentaires. **(I)**
29. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

2023-04-090

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 6 MARS 2023 AINSI QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2023**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière 6 mars 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2023 soit adopté;

ADOPTÉE

2023-04-091

AUTORISATION DU TOUR DE BEAUCE

ATTENDU QUE le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2023;

ATTENDU QUE la compétition aura lieu du 14 au 18 juin 2023;

ATTENDU QU'il projette circuler sur les rues de la municipalité de Saint-Victor, lors de l'étape Saint-Georges, soit le mercredi 14 juin 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor autorise le passage du Tour de Beauce sur les rues de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le passage du Tour de Beauce sur les rues de notre municipalité;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-092

**A.P.E.Q : ASSOCIATION PERFORMANCE ÉQUESTRE DE
QUÉBEC**

ATTENDU QUE L'Association Performance Équestre de Québec est une organisation à but non lucratif, qui offre la possibilité à plusieurs jeunes athlètes de la région, de pratiquer et de performer dans des disciplines qui les stimulent et les passionnent. Ils développent une foule de compétences dont la confiance en eux, la discipline et le sens des responsabilités;

ATTENDU QUE 4 concours équestres auront lieu dont 2 se dérouleront à Saint-Victor;

ATTENDU QU'en date du 25 février 2023, l'A.P.E.Q demande par écrit notre appui et support afin de permettre à ces jeunes de vivre une expérience inoubliable;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Richard Doyon

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de donner un appui financier de 500\$ à l'Association Performance Équestre de Québec,

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔTS ET PRÉSENTATION – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux articles 176 et 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier 2022 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 de la Municipalité.

ADOPTÉE

2023-04-093

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2023, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE l'auditeur externe doit produire plusieurs rapports financiers;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Blanchette & Vachon de Saint-Georges à préparer les états financiers de l'année 2023 pour la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉE

2023-04-094

ADOPTION DES LIBELLÉS D'INFRACTION DU RÈGLEMENT RM-SQ-06 CONCERNANT LE RÈGLEMENT STATIONNEMENT CIRCULATION APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement: RM-SQ-06 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'annexe Libellés d'infraction du règlement susmentionné;

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'annexe Libellés d'infraction des règlements # RM-SQ-06, tels que présentés;

De transmettre ledit règlement ainsi que l'annexe Libellés d'infraction à la Cour municipale de la Ville Saint-Georges de Beauce.

**RÈGLEMENT RM-SQ-06 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
ANNEXE – LIBELLÉS D'INFRACTION**

ARTICLE	LIBELLÉ	Amende (doublée en cas de récidive)
2	A stationné ou immobilisé un véhicule sur un chemin public où une signalisation indique une interdiction	60 \$
2	A stationné ou immobilisé un véhicule sur un stationnement ouvert au public où une signalisation indique une interdiction	60 \$
3	A stationné ou immobilisé un véhicule sur un chemin public au-delà de la période autorisée par une signalisation	60 \$
3	A stationné ou immobilisé un véhicule sur un stationnement ouvert au public au-delà de la période autorisée par une signalisation	60 \$
4	A stationné un véhicule sur un chemin public pour une période de plus de 48 heures	60 \$
4	A stationné un véhicule sur un stationnement ouvert au public pour une période de plus de 48 heures	60 \$
5	A stationné un véhicule routier de manière à occuper plus d'une seule place de stationnement délimitée sur la chaussée <i>Note au policier : Ne s'applique pas lorsque le véhicule incluant ce qu'il remorque, le cas échéant, nécessite plus d'un espace de stationnement. Dans ce cas, voir la prochaine infraction.</i>	60 \$
5	A stationné un véhicule routier qui nécessite plus d'un espace de stationnement de manière à occuper plus deux espaces de stationnement délimités sur la chaussée <u>ou</u>	60 \$

ARTICLE	LIBELLÉ	Amende (doublée en cas de récidive)
	A stationné un véhicule routier, incluant ce qu'il remorque, qui nécessite plus d'un espace de stationnement de manière à occuper plus deux espaces de stationnement délimités sur la chaussée	
5	A stationné un véhicule routier de façon que les roues empiètent sur les lignes délimitant le périmètre de la place de stationnement	60 \$
5	A stationné son véhicule routier de façon que les roues se trouvent à l'extérieur du périmètre de la place de stationnement délimitée sur la chaussée	60 \$
6	A stationné ou immobilisé un véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 07h00 du 15 novembre au 1er avril inclusivement	60 \$
7	A stationné un véhicule sur un chemin public afin d'en faire la réparation ou l'entretien mécanique <i>Note au policier :</i> <i>Ne s'applique pas s'il s'agit d'une panne qui peut être réparée dans un délai maximal de trois heures.</i>	100 \$
7	A stationné un véhicule sur un stationnement ouvert au public afin d'en faire la réparation ou l'entretien mécanique <i>Note au policier :</i> <i>Ne s'applique pas s'il s'agit d'une panne qui peut être réparée dans un délai maximal de trois heures.</i>	100 \$
8	A stationné ou immobilisé un véhicule dans un espace réservé aux personnes handicapées, sans être muni de la vignette prévue au CSR	100 \$
9	A endommagé, masqué ou déplacé un panneau de signalisation	200 \$
10	Conducteur d'un véhicule sur un chemin public qui a laissé une matière quelconque se détacher du véhicule <i>Note au policier :</i> <i>Ne s'applique pas aux véhicules affectés à l'entretien hivernal des routes.</i>	200 \$
10	Conducteur d'un véhicule sur un stationnement ouvert au public qui a laissé une matière quelconque se détacher du véhicule <i>Note au policier :</i> <i>Ne s'applique pas aux véhicules affectés à l'entretien hivernal des routes.</i>	200 \$

ARTICLE	LIBELLÉ	Amende (doublée en cas de récidive)
11	A circulé en véhicule dans un parc ouvert au public <i>Note au policier : Ne s'applique pas aux véhicules affectés à l'entretien et à la réparation des lieux ainsi qu'aux véhicules d'urgence dans l'exercice de leurs fonctions.</i>	200 \$
11	A circulé en véhicule dans un endroit aménagé pour piéton et/ou cycliste <i>Note au policier : Ne s'applique pas aux véhicules affectés à l'entretien et à la réparation des lieux ainsi qu'aux véhicules d'urgence dans l'exercice de leurs fonctions.</i>	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un chemin public	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un chemin public en raison du frottement accéléré des pneus	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un chemin public en raison d'une accélération rapide	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un chemin public en raison de l'utilisation du moteur à un régime bruyant	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un stationnement ouvert au public	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un stationnement ouvert au public en raison du frottement accéléré des pneus	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un stationnement ouvert au public en raison d'une accélération rapide	200 \$
12	A conduit bruyamment un véhicule sur un stationnement ouvert au public en raison de l'utilisation du moteur à un régime bruyant	200 \$
13	Ne s'est pas conformé à la signalisation affichée sur un chemin public	Amende prévue pour l'art. 310 CSR
13	Ne s'est pas conformé à la signalisation affichée sur un stationnement ouvert au public	Amende prévue pour l'art. 310 CSR

ADOPTÉE

2023-04-095

SOLUTIONS GA : ACHAT ORDINATEUR PORTABLE POUR LE POSTE À L'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor souhaite remplacer l'ordinateur portable pour le poste de l'administration;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie Solutions GA en date du 2023-03-02 au montant de 1450\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de Solutions GA afin de remplacer l'ordinateur portable pour le poste de l'administration au montant de 1450\$ plus taxes.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-096

AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1.1

ATTENDU QUE la municipalité a un projet de mise aux normes du poste principal des eaux usées;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur Stantec afin de produire une étude préliminaire pour la mise à niveau du poste de pompage principal. Étude que nous avons reçue le 27 janvier 2023;

ATTENDU QUE l'étape suivante est la production par une firme en ingénierie des plans et devis;

ATTENDU QUE cet accompagnement peut être admissible dans le Programme *d'infrastructures municipales d'eau* (PRIMEAU) Volet 1.1 **ou** tout autre programme en vigueur en date d'Aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de déposer une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU Volet 1.1 pour les plans et devis **ou** tout autre programme en vigueur en date d'aujourd'hui;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-097

MANDAT : LANEC APPLICATION WEB POUR LES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire obtenir un espace sécurisé pour la direction du greffe, les chargés de projet, les conseillers municipaux et leurs citoyens;

ATTENDU QUE l'offre de service reçu de LANEC Solutions Web en date du 15 février 2023 au montant de 250\$ mensuel ainsi que des frais de configuration initiale de 3600\$ plus taxes qui inclut la formation aux administrateurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat à LANEC Solutions Web en date du 15 février 2023 au montant de 250\$ mensuel ainsi que des frais de configuration initiale de 3600\$ plus taxes qui inclut la formation aux administrateurs;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-098

ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a procédé à un appel d'offre public concernant l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE l'avis d'appel d'offres, no projet 2023-02, a été publié sur le site SEAO;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des appels d'offres, le 23 février 2023, une (1) entreprise a déposé son document avant la date et l'heure limite soit :

Camions Globocam Québec et Lévis inc. :

Prix du camion : 242 835,25 \$ (taxes incluses)

Prix pour l'équipement : 179 123,00 \$ (taxes incluses)

Total : 421 958,25 \$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à la compagnie Camions Globocam Québec et Lévis inc. au montant de 421 958,25 \$, taxes incluses, tel que décrit dans leur soumission datée du 20 février 2023;

QUE l'investissement total sera pris dans le surplus non affecté;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-099

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES
235-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 161-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de dérogation mineure no. 161-2018, tel qu'amendée, en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévus au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de dérogation mineure en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Madame Nancy Lessard à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2023;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement le 29 mars 2023;

ATTENDU QU'UNE copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition du conseil 72 heures avant la tenue de la séance et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

ATTENDU QUE le règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la municipalité 72 heures préalablement à la séance d'adoption dudit règlement;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de dérogation mineure no. 161-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-100

**MODIFICATION AU SCHEMA : INSTALLATION SEPTIQUE :
SYSTEME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DESINFECTION
PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET (UV)**

ATTENDU QUE les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sont prohibés dans le bassin versant du Lac Fortin;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire également interdire les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet dans le bassin versant du Lac aux cygnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil Que la municipalité de Saint-Victor demande à la MRC de Beauce-Centre de modifier sa réglementation afin de retirer la possibilité d'installer les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet dans le bassin versant du lac aux cygnes;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-101

MANDAT RAPIÉÇAGE ET RESURFAÇAGE PARTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le rapiéçage et le resurfaçage partiel des rues ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 29 mars dernier, six (6) entreprises ont déposé leurs documents de soumission avant la date et l'heure limite;

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Pavage FF	80 051.34\$
Pavage de Beauce	82 583.67\$
Pavage <u>Sartigan</u>	86 978.59\$
Pavage Jean-Luc Roy	96 291.56\$
Construction BML	105 777.00\$
<u>Pavco</u>	163 551.94\$

Tous les prix sont taxes incluses.

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder le contrat de rapiéçage de pavage et resurfaçage partiel des rues à l'entreprise Pavage F & F inc. au montant total de 80 051.34 \$ taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-102

MANDAT ARCHITECTURE POUR LA PLAGE AU LAC-FORTIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor à un projet pour la mise en place d'un parc situé en bordure de la plage municipale;

ATTENDU QU'UN bloc sanitaire est situé sur le site de la plage municipal;

ATTENDU QUE ce bloc sanitaire est dans un mauvais état;

ATTENDU QU'il y a un besoin de construire un cabanon pour le rangement de différents équipements;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 3 soumissions et l'adjudicataire retenu est Moreau architecte pour un montant de 16 500\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater la firme d'architecte Moreau architectes pour un montant de 16 500\$ plus taxes;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-103

AUTORISATION D'UN LANCEMENT D'APPEL D'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION DU BLOC SANITAIRE, DU GARAGE ET DU QUAI POUR LE PROJET DE LA PLAGE DU LAC-FORTIN

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offre pour la construction du bloc sanitaire, du garage ainsi que du quai pour le projet de la plage au Lac-Fortin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nancy Lessard

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le lancement d'appel d'offre pour la construction du bloc sanitaire, du garage ainsi que du quai pour le projet de la plage au Lac-Fortin;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-104

AUTORISATION D'UN LANCEMENT D'APPEL D'OFFRE POUR L'EXCAVATION POUR LE NIVELAGE DE LA SURFACE D'AIRE DE JEUX POUR LE PROJET DE LA PLAGE DU LAC-FORTIN

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offre pour l'excavation pour le nivelage de la surface d'aire de jeux pour le projet de la plage du lac-fortin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le lancement d'appel d'offre pour l'excavation pour le nivelage de la surface d'aire de jeux pour le projet de la plage du lac-fortin;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-105

MANDAT : MOBILIERS BUREAU

ATTENDU QUE la municipalité manque d'espace pour son personnel;

ATTENDU QUE la municipalité veut ajouter 2 bureaux pour le personnel administratif;

ATTENDU QUE le mobilier à l'intérieur du bureau de la directrice générale ne répond plus au besoin;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est en manque d'espace de rangement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité à retenue les services d'Atelier Excel pour l'achat de mobilier de bureau et de rangement au montant de 17 169.00\$ plus taxes;

QUE l'investissement total sera pris dans le surplus non affecté;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Doyon,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
d'accepter la liste des comptes suivants.

Myriam Bélanger	157,23\$
Top Expo	1 345,21\$
Nancy Lagueux	390,92\$
Téléphone St-Victor	634,97\$
Telus	198,94\$
William Giguère	60,00\$
Marie-Soleil Gilbert	617,70\$
Colette Gosselin	1 059,96\$
Libertevision	275,94\$
Jonathan V. Bolduc (Cellulaire)	403,70\$
Installation Jolicoeur	1 214,53\$
Carole-Anne Jacques	226,66\$
SEAO	22,41\$
Novalie	195,40\$
Centre du camion Amiante	2 711,88\$
PlanifTime	1 736,12\$
Louise Sénécal	360,00\$
Garage Alain Bolduc	126,42\$
Techni Consultant	9 696,71\$
Sel Warwick	4 845,69\$
MRC Beauce Centre	581,62\$
Orizon mobile	90,03\$
Michel Mathieu	750,00\$
Marc-André Paré, Consultant	100,67\$
Traction	804,83\$
Energies Sonic	8 961,92\$
Hydro Québec	17 384,67\$
Magasin Coop	209,02\$
CWA	5 462,24\$
Trans Continental Distribution	74,62\$
Remorques du Nord	2 511,90\$
Me Micheline Fecteau, notaire	3 504,84\$
Brandt	5 773,41\$
Toromont CAT	1 174,64\$
Groupe CT	2 226,66\$
Stéphanie Roy	410,27\$
Cordonnerie Bureau Enr.	977,29\$
Purolator	44,85\$
Englobe	218,45\$
Stantec	1 716,01\$
Eclaireur Progrès	523,01\$
ADMQ	3 127,51\$
Poulin Excavation	465,65\$
Medias Transcontinental SENC	651,91\$
Energir	2 248,75\$
Pavillon du cœur Beauce Etchemin	339,18\$
Atelier d'usinage Louis Bernard	50,18\$
Equipement de bureau Demers	186,22\$
Hercule Fortin Inc.	207,66\$
Services Sanitaires DF	284,92\$

Garage Bizier	85,42\$
Centre Hamman	454,92\$
J.U. Houle	839,32\$
Garage Alex Bolduc	273,66\$
Excavation Pamphile Rodrigue	10 298,63\$
Equipements Plannord	74,56\$
Ville de Beauceville	33,35\$
Avantis Coopérative	581,24\$
Via Capitale Élite	2 299,50\$
Pharmacie R.Cliche et JC Aubry	12,99\$
Services Spécialisés LF	355,57\$
Réseau Bbiblio CNCA	1 332,34\$
Pubs Bel-Vic	2 913,88\$
Gite du cerf-volant	1 437,19\$
Extincteur de Beauce	37,89\$
TOTAL	108 373,78 \$

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2023-04-107

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée à 20h22.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale/
Greffière-trésorière